

Le Service d'Aide aux Déplacements de Proximité (SADP) est un dispositif destiné aux habitants âgés de 75 ans et plus ainsi qu'aux personnes isolées en situation d'incapacité physique sous certaines conditions.

Le SADP comporte des conditions de déplacement à respecter :

- ✓ Pas d'accompagnant, sauf si celui-ci remplit les mêmes conditions,
- ✓ Transport d'un animal domestique tenu en cage, trajet autorisé uniquement pour RDV chez le vétérinaire,
- ✓ Pas de transport de combustibles (bouteille de gaz, bidon d'essence, ...).

Il sera nécessaire de prendre rendez-vous **48 heures avant** votre déplacement en contactant Monsieur SAINTOMER par téléphone au 03 22 70 70 45.

**DEMANDEUR**☐ Madame☐ Monsieur

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Age : .....

Adresse postale : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Adresse email : .....

Vous avez besoin du SADP pour :

- ☐ vous rendre au Club des aînés de Rivery, les mercredis après-midi (de 13h30 à 17h00)
- ☐ effectuer des démarches administratives, vous rendre dans les commerces de proximité, les jeudis et vendredis matin (de 9h00 à 11h30)

**DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE**

- ☐ Photocopie du livret de famille (le cas échéant, une photocopie de la carte d'identité)
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Justificatif médical ou bulletin d'hospitalisation (impératif pour les personnes âgées de moins de 75 ans)
- ☐ Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.
- ☐ J'ai lu et accepte les conditions générales du Service d'aide aux déplacements de proximité.

Date :

Signature du demandeur

**RESERVE A L'ADMINISTRATION - DECISION APRES EXAMEN DU DOSSIER PAR LE CCAS**

- ☐ favorable
- ☐ défavorable pour motif suivant :

Rivery, le :